

A.M BATIMENT

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 €uros**

**Siège social :
29, rue de Macon
71300 Montceau les Mines**

RCS CHALON SUR SAONE : 888 256 393

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier février,
A 10 heures,
Au siège social à Montceau les Mines,

Le soussigné AMRANE Mehdi, associé unique de la société A.M BATIMENT, société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 1 000 euros.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur AMRANE Mehdi associé unique, a établi un rapport de gestion rappelant les raisons de l'adjonction d'activité.

2. A pris les décisions suivantes :

- Adjonction d'activités

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, décide d'adjoindre à l'objet social de la société les activités suivantes :

- *Installation aéraulique, frigorifique et thermique*
- *Service de maintenance industrielle et montage*
- *Réparation et installation de machines et équipements mécaniques*

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution adoptée précédemment, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la façon suivante :

Article 2 - Objet

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- *Travaux d'isolation thermique de l'habitat*
- *Travaux d'installation électrique dans tous locaux*
- *Installation aéraulique, frigorifique et thermique*
- *Service de maintenance industrielle et montage*
- *Réparation et installation de machines et équipements mécaniques*

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

TROISIEME RESOLUTION

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

AMRANE Mehdi